

Le Commissaire Enquêteur  
Jean-Luc GAHIDE

République Française  
Département du Loiret  
Commune de Montigny

COPIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Seance du 14/03/2014

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11

L'an 2014, le 14 Mars à 20 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de Montigny s'est réuni à la MAIRIE - Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MASSEIN Christian, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 6 mars 2014. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 6 mars 2014.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : M. MASSEIN Christian, Maire, MM. GITTON Jean-Paul, MERLET Jean-François, Mmes FORTIER Odile, VILLEMAIN Elisabeth, VALLEE Roseline, M. TINSEAU Bertrand, Mme DEROT Catherine, M. SOMMIER Mickaël.

**Absents Excusés** : M. LE MARCHAND Gilles a donné pouvoir à Mme VILLEMAIN Elisabeth, M. DEPONS Alain a donné procuration à M. TINSEAU Bertrand.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Prefecture de Pithiviers  
Le : 17/03/2014

**A été nommé(e) secrétaire** : M. SOMMIER Mickaël.

Et  
Publication ou notification du :

19 MAR. 2014  
Le Maire,  
Christian MASSEIN

2014-02/002 – PROJET INSTALLATION SOCIETE BEAUCE GATINAIS BIOGAZ

Monsieur le Maire présente le dossier de la société BEAUCE GATINAIS BIOGAZ qui sollicite l'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation de déchets non dangereux dans le cadre d'une création d'activité industrielle au sein de la ZAC Saint Eutrope sur le territoire de la commune d'Escrennes.

Le projet porte sur le traitement annuel de 25 000 tonnes de déchets agricoles, de sous-produits animaux de catégorie 2 et 3, de déchets verts et de déchets issus d'industries agroalimentaires, d'entreprises de restauration et d'entreprises de grande distribution.

Toutes les communes situées dans l'environnement impacté (2 Km annoncés) sont consultées pour avis.

Ce projet doit proposer des emplois.

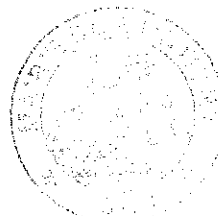
Monsieur Bertrand TINSEAU développe succinctement le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (11 voix POUR – 0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION)

EMET un avis favorable à l'implantation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune d'Escrennes – ZAC Saint Eutrope.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures



Pour copie conforme :  
En mairie, le 17 mars 2014  
Le Maire,  
Christian MASSEIN